

MAIRIE

Le 20 mars 2018

De

BRIE-ET-ANGONNES

N°SIRET : 21380059200015

CONSEIL MUNICIPAL de BRIE-ET-ANGONNES

Séance publique du mardi 27 mars 2018 à 19 heures

Le Conseil municipal de la commune de Brié-et-Angonnes est dûment convoqué en mairie le **mardi 27 mars 2018 à 19 heures** en assemblée ordinaire. La convocation sera affichée à la porte de la Mairie et adressée aux Conseillers municipaux le 21 mars 2018. Elle sera également portée pour information sur le site Internet et les panneaux lumineux de la commune.

Ordre du jour

- Lecture des procurations
- Désignation d'un(e) secrétaire de séance
- Validation du compte rendu du Conseil municipal du 19 décembre 2017
- Point sur l'utilisation des délégations consenties au Maire

MUNICIPALITÉ

- Commission des finances : désignation d'un nouveau membre pris au sein des élus de l'opposition

FINANCES

- Présentation et vote du compte de gestion de 2017 du Receveur Municipal
- Vote du compte administratif du budget de la commune de 2017
- Affectation des résultats de l'exercice de 2017
- Vote des taux d'imposition de 2018
- Présentation et vote du budget primitif de la commune de 2018
- Définition du taux horaire 2018 appliqué aux personnels municipaux pour les travaux d'investissement en régie
- Renouvellement de l'adhésion à l'association AGIREMPLI
- Convention de cofinancement de la Mission Locale Alpes Sud Isère

- Prise en charge du solde d'une facture pour le schéma directeur d'eaux pluviales des Angonnes
- Associations : attribution de subventions de fonctionnement

SCOLAIRE

- Convention pour l'enseignement de la natation à l'école primaire

URBANISME

- Convention de géoservices portant le règlement de mise à disposition du logiciel « Autorisation du Droit des Sols »
- Plan Local d'Urbanisme de la commune de Brié-et-Angonnes : avis avant approbation du Plan local d'urbanisme par Grenoble-Alpes -Métropole

PERSONNEL

- Affectation de primes suite à la restructuration du service administratif et à de nouvelles fonctions attribuées au sein du ce service

INTERCOMMUNALITÉ

- Convention de redevance spéciale pour l'enlèvement des déchets assimilables aux déchets ménagers et avenant n°1 à la convention

INFORMATIONS

Date du prochain conseil municipal : le mardi 5 juin 2018 à 19 heures

Restructuration du service administratif

Le Maire,
Bernard CHARVET

